



Délibération
N° 2022-027

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAN MARTINO DI LOTA

ESTRATTU DI E DELIBERAZIONI DI U CUNSIGLIU MUNICIPALE
DI A CUMUNA DI SAN MARTINU DI LOTA

OBJET : INSTALLATION DE CLIMATISATION ET D'ACOUSTIQUE POUR LA SALLE
POLYVALENTE DE L'ECOLE : DEMANDES DE SUBVENTIONS

Date de la convocation : 13/05/2022

SEANCE DU 17 MAI 2022

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX et le dix-sept mai à dix-sept heures trente

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mme PADOVANI Marie-Hélène**.

Présents : Mme PADOVANI Marie-Hélène, M. BERTRAND Michel, Mme FORNESI Marie-Dominique, Mme MANDRICHI Marie-Paule, Mme LORENZI Thérèse, Mme FILIPPI Augusta, M. POLIFRONI Bruno, Mme RAGAS Viviane, Mme SIGURANI Marielle, Mme VALERY-GRAZIANI Nathalie, M. SIGURANI Olivier.

Absents :

M. SCANIGLIA Didier, M. ROSSI Alain, M. PATRONE Etienne, M. CORMAT René-Pierre, M. GRAZIANI Jean-Charles .

Mme M. LEONARDI Bernard a donné pouvoir à Mme SIGURANI Marielle,
Mme CASANOVA Nicole a donné pouvoir à Mme PADOVANI Marie-Hélène,
M. PADOVANI Jean-Jacques a donné pouvoir à M. BERTRAND Michel,
M. COVILLI Pierre-Antoine a donné pouvoir à M. POLIFRONI Bruno,
M. REVELLI Hervé a donné pouvoir à Mme MANDRICHI Marie-Paule,
Mme NATALI Emmanuelle a donné pouvoir à Mme FORNESI Marie-Dominique,
Mme MINICUCCI Audrey a donné pouvoir à M. SIGURANI Olivier.

Nbre de conseillers afférents à L'assemblée délibérante : 23

En exercice : 23

Présents : 11

Absents : 5

Représentés : 7

Mme FILIPPI Augusta a été nommée secrétaire.

Madame Le Maire expose à l'Assemblée qu'au sein du groupe scolaire Joseph Graziani, le centre aéré va ouvrir cet été, et il convient d'adapter un des locaux à cette nouvelle utilisation de cet établissement :

Le réfectoire, décomposé en 2 parties, d'une capacité d'accueil de 95 enfants, va pouvoir accueillir pendant cet été les enfants de l'ALSH (36 maximum). Une partie servira toujours de réfectoire, l'autre partie servira à réaliser certaines activités, en cas d'intempéries ou de forte chaleur.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212003057-20220517-0352022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/05/2022



Il est nécessaire d'envisager rapidement la mise en place d'une climatisation réversible, pour plusieurs raisons :

- Une opération de réhabilitation énergétique globale va prendre plusieurs années et est en cours d'étude.
- Il n'y a aucune zone refuge dans l'école, dans le cadre d'un plan canicule. Aucune pièce n'est climatisée à ce jour.
- Lorsque nous utiliserons ces locaux pendant les vacances d'hiver, avec l'équipement actuel, nous serions obligés de mettre en service l'installation de chauffage central au gaz de l'ensemble de l'école, alors qu'avec cette installation, nous pourrions stopper le chauffage du groupe scolaire et n'utiliser que ces appareils aux rendements énergétiques élevés.
- Enfin, nous aurons de plus en plus besoin de locaux climatisés pour le réfectoire, en période scolaire, durant les mois de juin et septembre, compte tenu du changement climatique.

De plus, il est proposé d'améliorer l'acoustique de ces locaux, à la fois pour la qualité d'accueil des enfants, et pour les conditions de travail des agents.

Le coût de cette opération est estimé à : 13 200 € HT-

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le projet et le plan de financement suivant, à autoriser le Maire à signer tous documents et à solliciter nos partenaires financiers à hauteur de 80% du montant HT de l'opération :

Opération : Climatisation et traitement acoustique d'une salle polyvalente de l'école	Montant HT	taux
État- DSIL (dotation de soutien à l'investissement local)- plan de relance	2 640.00 €	20%
Collectivité de Corse (Dotation école)	7 920.00 €	60%
Commune	2 640.00 €	20%
total	13 200.00 €	100%

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Pour : 18	Contre : 0	Abstentions : 0
------------------	-------------------	------------------------

DÉCIDE

- Approuve le programme,
- Autorise le maire à solliciter l'aide de l'Etat (Dotation de soutien à l'investissement local – plan de relance) à hauteur de 20% du montant HT, et de la Collectivité de Corse (Dotation Ecole) à hauteur de 60% du montant HT.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212003057-20220517-0352022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/05/2022



- Fixe ainsi le plan de financement

Opération : Climatisation et traitement acoustique d'une salle polyvalente de l'école	Montant HT	taux
État- DSIL (dotation de soutien à l'investissement local)- plan de relance	2 640.00 €	20%
Collectivité de Corse (Dotation école)	7 920.00 €	60%
Commune	2 640.00 €	20%
total	13 200.00 €	100%

- Autorise le maire à signer toute pièce concernant ce dossier, et si besoin à adapter le plan de financement en sollicitant d'autres partenaires
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2022, opération 22-01.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Le Maire, Madame Marie-Hélène PADOVANI